

Amélia Lakrafi

Députée de la 10^{ème}
circonscription
des Français établis
hors de France

Paris, le **- 3 SEP. 2019**

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale et de
la jeunesse
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur le ministre,

Je me permets d'appeler tout spécialement votre attention sur les difficultés rencontrées par les enseignants de retour en France après une expérience au sein d'un établissement de notre réseau d'enseignement français à l'étranger.

En effet, les intéressés constatent et déplorent bien souvent un manque d'accompagnement de leur administration lors de leur ré-installation, tout autant qu'une absence totale de valorisation de leur parcours.

Les problèmes d'affectation demeurent dans ce contexte l'un des points de préoccupation les plus aigus. Il n'est ainsi pas rare que des enseignants chevronnés, revendiquant de nombreuses années d'ancienneté et parfois même des responsabilités de direction, se retrouvent positionnés sur des postes qui ne correspondent à aucun des vœux formulés, qui se situent à une distance très éloignée et peu commode de leur lieu d'habitation et qui semblent tout bonnement méconnaître l'historique de carrière des personnes concernées et ce à quoi elles auraient pu prétendre si elles n'avaient pas quitté le territoire national.

Le cas des couples d'enseignants qui ne sont pas issus de la même académie et qui se voient de ce fait contraints, à leur retour, de vivre éloignés sans possibilité immédiate de rapprochement, est également de nature à donner lieu à des situations inextricables, en particulier pour les familles avec enfants. Il est ainsi fréquent que l'un des membres du couple finisse par renoncer à l'enseignement et se mette en position de disponibilité. Il s'agit à mon sens d'une opération perdant-perdant tant pour l'Éducation nationale que pour les intéressés.

Enfin, mon attention est également régulièrement appelée sur la non prise en compte de l'ancienneté et des points de mutation interacadémiques qui pourraient y être

associés, s'agissant des enseignants ayant exercé plusieurs années dans nos lycées français sous le statut de contractuel et ayant obtenu un concours en vue d'intégrer la fonction publique. Cette situation spécifique donne aussi lieu, à l'issue de l'année de stage, à des affectations qui ne correspondent que peu aux attentes et aux « prétentions » de ces professionnels.

A l'approche d'une réforme profonde qui va concerner notre système d'enseignement français à l'étranger et dont l'objectif premier est de renforcer son attractivité, il me semble que la question des conditions du retour en France des enseignants doit faire l'objet d'une réflexion particulière.

En effet, mieux sécuriser le retour constitue un élément important pour inciter des enseignants de qualité à faire l'expérience d'un détachement à l'étranger et à mettre leur compétence pédagogique à disposition de ce réseau. Cela s'avère d'autant plus nécessaire alors qu'une récente circulaire limite considérablement les possibilités de renouvellement de détachement et donc la durée passée à l'étranger.

Par ailleurs, compte tenu des grandes capacités d'adaptation et des aptitudes particulières que ces profils acquièrent au cours de leur séjour, il est aujourd'hui particulièrement regrettable que leurs parcours atypiques ne soient pas davantage mobilisés au profit de nos établissements en France.

Espérant que ces quelques retours d'expérience permettent d'alimenter utilement la réforme à venir, je vous prie de croire, Monsieur le ministre de l'Education nationale, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Amélia Lakrafi

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Amélia Lakrafi', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name.